



États généraux des MOBILITÉS

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026_C_041-DE



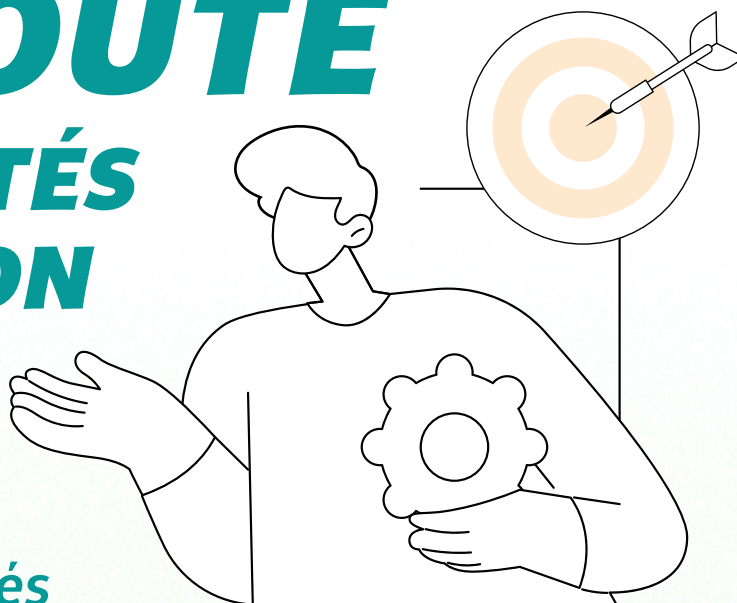
REGION REUNION
www.regionreunion.com



FEUILLE DE ROUTE

DES MOBILITÉS À LA RÉUNION

Les engagements des
partenaires suite aux
conclusions des États
Généraux des Mobilités



29 AOÛT 2025

États généraux des MOBILITÉS

Le présent document vise à exposer l'ensemble des engagements qui font suite aux conclusions émanant des 2 phases des États Généraux des Mobilités.

Les États Généraux des Mobilités (EGM), organisés en 2023 par la Région Réunion et ses partenaires Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), la CASUD, la CIVIS, la CINOR, le TO, la CIREST ainsi que le Département de La Réunion et le Syndicat mixte Ile de La Réunion Mobilités (IDRM), sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, ont permis une large expression citoyenne autour des enjeux de déplacements à La Réunion. Elle a abouti à la production du rapport de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM).

Le 13 février 2024, à l'occasion de la remise par la Région Réunion du bilan global de la démarche des EGM, les institutions ont pris acte des **5 priorités de l'action publique** identifiées et votées par l'ACM, que sont (sans ordre de priorité particulier) :

- Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne.
- Améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité.
- Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises.
- Développer et sécuriser les déplacements en modes doux / actifs.
- Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux.

Ce document reprend les 5 priorités fixées par l'ACM. Ces 5 priorités, comme annoncé lors de l'ouverture de l'Assemblée citoyenne, la Région et les AOM se sont engagées à les respecter et à bâtir une feuille de route sur cette base. Quant aux propositions, comme évoqué avec les membres de l'ACM lors de ses travaux, la Région et les AOM se sont engagées à les analyser au regard de leur faisabilité technique, de leur calendrier de mise en œuvre mais aussi au regard d'un principe évident de soutenabilité budgétaire.

Cette feuille de route partenariale des mobilités à La Réunion s'appuie sur une analyse approfondie des attentes citoyennes exprimées au cours des États Généraux des Mobilités ainsi que d'un travail collégial et technique mené par la Région Réunion avec l'ensemble des autorités compétentes en matière de mobilité à La Réunion. Outre les engagements pris par les partenaires, cette feuille de route identifie les actions envisagées pour y répondre.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS

KOMAN NOU SA DÉPLAS A NOU DOMIN A LA RÉNYON ?

Les États Généraux des Mobilités sont une vaste consultation pilotée et organisée par la Région Réunion au cours de l'année 2023.

Cette démarche inédite par son ampleur et ses finalités, s'est appuyée sur 3 points clés :

- la prise en compte de tous les modes de déplacement au sein du territoire (voiture, train, bus, vélo, marche, ...)
- l'association, aux côtés de la Région Réunion, de l'ensemble des acteurs du territoire compétents en matière de mobilités, soit les intercommunalités (CASUD, CINOR, CIREST,

CIVIS, TO), le Département de La Réunion, ainsi qu'île de La Réunion Mobilités et l'État ;

- l'association large des citoyens, à travers une grande consultation sur tout le territoire puis l'organisation de la première Assemblée Citoyenne des Mobilités de La Réunion.

L'objectif : tirer collectivement les enseignements de la consultation pour aboutir à une feuille de route, des engagements communs et surtout, à des réalisations à court, moyen et long terme.

Une démarche placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

La CNDP est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public. Le 23 avril 2022, la Région Réunion a volontairement saisi la CNDP pour l'interroger sur les modalités de mise en oeuvre des États Généraux des Mobilités.

La CNDP a nommé un collège de 6 garants en charge du suivi de la démarche : Renée Aupetit, Bernard Vitry, Laurent Bouvier, Daniel Guerin, Philippe Masternak et Dany Gicquiaud. Indépendants, les garants ont suivi chaque étape de la démarche en veillant à la sincérité et au bon déroulement de la consultation. Leurs rapports sont disponibles [sur le site de la CNDP](#).



ÉTAPE 1

Du 9 mai au 23 juillet 2023 :

Une grande consultation régionale pour réaliser un état des lieux des besoins, attentes et priorités. **Près de 11 000 contributions ont été recueillies partout dans l'île !**



- Rapport d'étape des garants de la concertation présenté en septembre 2023
- Constitution de l'Assemblée citoyenne des Mobilités



ÉTAPE 2

14 octobre 2023 ▶ 9 décembre 2023

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités a travaillé sur des propositions soumises aux collectivités compétentes

Décembre 2023 :

Restitution finale

13 février 2024 :

- Signature d'une déclaration commune par l'ensemble des partenaires prenant acte des conclusions du rapport de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités et s'engageant à poursuivre le travail dans le cadre du Comité de Pilotage Partenarial des États Généraux des Mobilités



LE DÉROULÉ ET LES ENSEIGNEMENTS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS

9 MAI - 23 JUILLET 2023

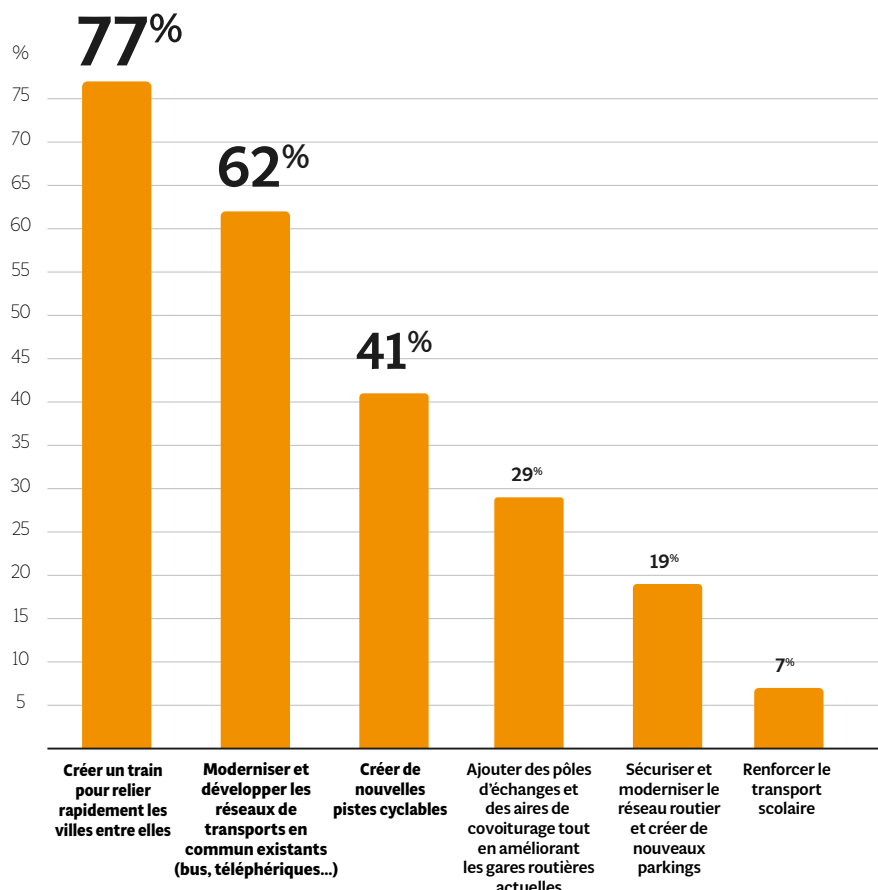
ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS - PHASE 1

Une grande consultation citoyenne partout dans l'île

- 130 rendez-vous, plus de 6 700 participants aux différentes rencontres
- Plus de 11 000 contributions recueillies

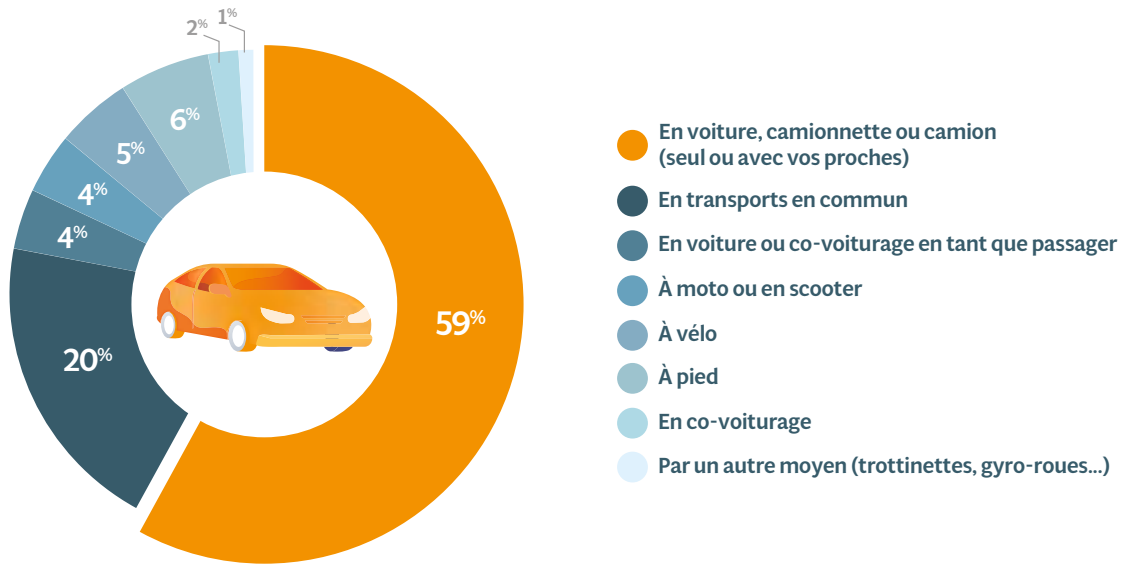
Transports en commun et mobilités douces : le duo gagnant pour améliorer les conditions de déplacement

Pour vous, quels sont les investissements à mener en priorité parmi les suivants ?
(3 réponses possibles)



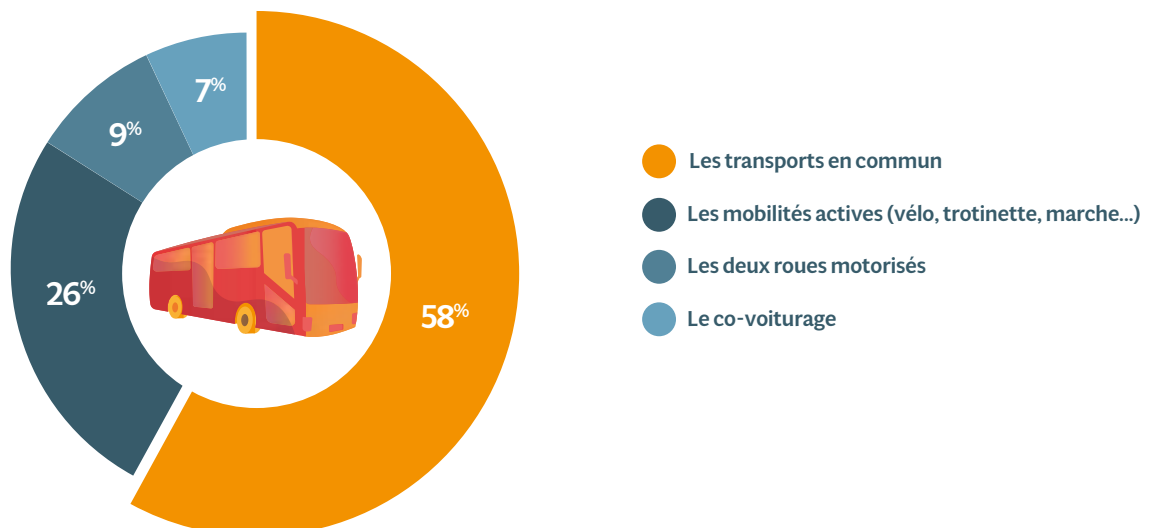
Le tout-voiture : un modèle dominant... mais perçu comme dépassé

Aujourd'hui vous vous déplacez principalement...
(1 réponse possible)



Des transports en commun jugés peu attractifs mais avec un fort potentiel

**Quel mode de transport pourriez-vous utiliser
à la place de la voiture ?**
(1 réponse possible)



14 OCTOBRE - 9 DÉCEMBRE 2023 ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS - PHASE 2

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM)

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités en chiffres



100
membres



68h
de travail
et d'échange



17
rendez-vous



5
thématiques
prioritaires retenues



182
propositions
mises au vote



5 grandes priorités retenues par l'Assemblée à l'issue de ses travaux :



Repenser l'aménagement
du territoire pour rendre
accessibles tous les services
de base à moins de 15
minutes, associés à des
pôles d'accès multimodaux



Réaliser des projets
structurants et innovants
de transports collectifs et
de marchandises



Développer et sécuriser
les déplacements en modes
doux ou actifs



Améliorer l'efficacité, la
qualité et l'attractivité des
réseaux de transports
en commun tout en
développant l'intermodalité



Améliorer la gouvernance
partagée en intégrant
la participation citoyenne

[Bilan complet des 2 phases des États Généraux des Mobilité ici](#)



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026_C_041-DE



GOUVERNANCE, PLANIFICATION & PARTICIPATION CITOYENNE





**PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE
DES MOBILITÉS : améliorer la gouvernance
partagée en intégrant la participation citoyenne.**

**Les engagements des partenaires inscrits dans
la feuille de route des mobilités :**

- Conforter Île de La Réunion Mobilités (IDRM) comme outil de coordination des 6 Autorités Organisatrices des Mobilités de La Réunion.
- Instaurer un comité de suivi des citoyens de la présente feuille de route.
- Réaliser un Plan Régional des Mobilités.
- Créer un nouvel outil opérationnel : La Société Locale des Grands Projets.
- Initier une démarche collective de labellisation «Service Express Régional Métropolitain» (SERM).

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités recommande dans son rapport final la création d'un Comité citoyen dont les missions seraient :

- d'assurer le suivi des propositions faites dans la présente feuille de route ;
- d'accompagner le processus d'amélioration de la gouvernance des mobilités ;
- de renvoyer à ce comité citoyen la charge de travailler collectivement avec les partenaires et les institutions la définition des besoins ;
- de rattacher ce Comité citoyen à IDRM.

Pour la réalisation de cette mission, l'ACM préconise de créer une gouvernance partagée avec un organe de coordination tel qu'IDRM.

1) Conforter Île de La Réunion Mobilités (IDRM) comme outil de coordination des 6 Autorités Organisatrices des Mobilités de La Réunion

Pour donner suite à la recommandation de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie les actions suivantes :

► **Missionner IDRM, en lien avec les 6 AOM pour la conduite d'une étude portant sur la stratégie d'évolution de l'organisation des acteurs publics de la mobilité à La Réunion.**

Cette étude intégrera a minima :

- la gouvernance et l'intégration de la parole citoyenne ;
- les transports en commun et l'intermodalité ;
- les modes doux ;
- le covoiturage ;
- la planification ;
- les évolutions réglementaires intervenues depuis la création d'IDRM en 2013 .

► Outre cette étude de fond, il est proposé de renforcer IDRM par l'élargissement de ses compétences, dans le respect des compétences actuelles des 6 AOM et sous réserve d'une révision des statuts, avec :

- l'expérimentation de lignes de covoiturage ;
- la communication globale renforcée pour promouvoir les mobilités durables ;
- la mise à disposition coordonnée des informations : documents, projets, plans etc. ;
- l'étude d'un plan global d'offre de transports publics coordonnés ;
- la promotion du télétravail et du coworking ;
- l'appui aux entreprises et administrations pour la réalisation de leurs plans de mobilité ;
- la réalisation d'une étude de diagnostic de l'offre actuelle des 6 réseaux de transport, pour bien identifier les marges de manœuvre et d'ajustement en termes de coordination et de cohérence des différents réseaux de transport sur l'île.

2) Instaurer un comité de suivi des citoyens de la présente feuille de route

Dans la lignée des recommandations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités exposées plus haut, la feuille de route des mobilités identifie les actions suivantes :

- ▶ Constituer un panel citoyen pour le suivi de cette feuille de route.
- ▶ Ce comité citoyen de suivi sera rattaché à IDRM, en coordination avec l'ensemble des 6 Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) à La Réunion.

3) Initier une démarche collective de labellisation «Service Express Régional Métropolitain» (SERM)

Initier une démarche collective de labellisation «Service Express Régional Métropolitain» (SERM).

Pour répondre aux ambitions exprimées en termes de projets de transport urbains/interurbains et assurer l'émergence d'un projet global et intégré des mobilités du quotidien, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ La proposition à l'État, sur la base d'un dossier minute, d'une extension du dispositif de Service Express Régional Métropolitain (SERM) à La Réunion.

Les partenaires s'engagent à soumettre collectivement un dossier minute du SERM de La Réunion. Ce dossier sera préparé et proposé par la Région aux AOM, pour une transmission à l'État au terme d'un courrier cosigné par l'ensemble des AOM. Le dossier minute portera sur un projet global des mobilités, intégrant train régional, bus à haut niveau de service, transport par câble, vélo, covoiturage, etc.

4) Réaliser un Plan Régional des Mobilités

Pour mieux répondre aux enjeux de coordination entre la gouvernance et la planification générale des mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ La réalisation d'un document de planification de mobilité régionale : le Plan Régional des Mobilités (PRDM), porté par la Région Réunion. Ce plan aura vocation à s'articuler de manière pleine et entière avec les Plans de Mobilité (PDM) établis par les 5 EPCI. Ce document cadre vise à une meilleure cohérence des politiques de mobilité à l'échelle régionale.

5) Créer un noyau opérationnel, Local des Grands Projets

Pour sécuriser le déroulé des projets stratégiques du territoire en matière de mobilité, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ La création d'une Société Locale des Grands Projets pour assurer, de manière autonome, transparente et stable, les grands projets d'infrastructures.

Cet outil innovant opérationnel autonome, au service de l'ensemble des collectivités de La Réunion, a pour objectif la réussite d'un projet global de transport public fondé sur l'intermodalité et la complémentarité de tous les modes de transports. Dotée de ressources financières propres, la Société Locale des Grands Projets serait placée sous la tutelle des 6 AOM de La Réunion (Région et EPCI).

Cette société présente un double avantage : d'une part d'améliorer et unifier la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de mobilité prévues par la feuille de route. D'autre part, cette société permet de garantir le financement de ces infrastructures en ayant la capacité de s'endetter sur plusieurs années, et de se voir octroyer, par la loi, des recettes propres issues de taxes spécifiquement affectées au financement des infrastructures de la feuille de route.

Cette société aura spécifiquement comme missions :

- la réalisation des études et des travaux du Réunion Express, train d'intérêt régional allant de Saint-Benoit à Saint-Joseph ;

- la réalisation des stations du Réunion Express et des infrastructure associées (pôle bus, parking relais etc.)

Elle pourra également, au cas par cas et selon les souhaits des collectivités concernées dans le cadre de discussions contractuelles entre la Société Locale des Grands Projets et les EPCI :

- réaliser les principaux projets de transport en commun d'intérêt local (voies dédiées aux bus, BHNS, dépôts, Transport par Câble etc.) lorsque ceux-ci sont en rabatement sur les stations du Réunion Express ;

- réaliser les aménagements nécessaires aux rabattements en mode actifs (marche et vélo) ;

- aménager les quartiers autour des stations du Réunion Express : requalification de voirie, maîtrise foncière, aménagement, promotion immobilière etc. ;

- le cas échéant, réaliser les projets d'infrastructures de grande envergure à mener préalablement à l'arrivée du Réunion Express et permettant de garantir sa mise en œuvre ultérieure.

Les partenaires s'engagent à créer dès 2025 un groupement d'intérêt public (GIP) permettant de préfigurer et préparer la création de cette société locale.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026_C_041-DE



TRANSPORTS EN COMMUN & INTERMODALITÉ





PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS : améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité.

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

- Poursuivre l'amélioration continue des transports en commun amorcée depuis 10 ans.
- Développer les voies dédiées aux transports en commun, à court et moyen terme.
- Poursuivre l'amélioration et la mise en accessibilité des points d'arrêts existants et des gares routières.
- Poursuivre et renforcer les efforts de coordination des offres.
- Maintenir le cap d'une décarbonation des transports en commun.
- Poursuivre le développement de l'application Île de La Réunion Mobilités.
- Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des transports en commun.

L'offre de transport s'est considérablement améliorée en matière de fréquences, d'amplitude, de création de lignes et de développement de nouveaux services aux voyageurs. Les États Généraux des Mobilités ont démontré la nécessité de poursuivre ce développement pour proposer des solutions alternatives à la voiture toujours plus performantes.

Dans le cadre des nouvelles DSP, les collectivités gestionnaires des 6 réseaux de l'île sont ainsi appelées à poursuivre cette dynamique de croissance, tout en privilégiant l'optimisation de l'offre existante dans un contexte financier contraint, et à renforcer la mise en cohérence des réseaux urbains/interurbains.

2) Développer les voies dédiées aux transports en commun, à court et moyen terme

La poursuite de la création de voies dédiées est un préalable indispensable pour le renforcement et la performance du réseau ainsi que la fiabilisation des horaires. La continuité des voies dédiées sur l'ensemble du territoire est également un levier clé de l'amélioration des conditions de circulation des bus et des cars.

Les projets listés ci-après ont vocation à pouvoir être réalisés à court ou moyen terme et en perspective de l'arrivée du Réunion Express, afin d'apporter des solutions efficaces sans attendre. Ils seront donc conçus collectivement afin d'assurer une cohérence globale des réseaux à terme.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie les projets suivants dans l'ensemble des bassins du territoire :

► Pour le Bassin Est :

- Par la Région Réunion : le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoit (Boulevard Urbain) avec la création du nouveau Pôle d'échanges multimodal (PEM) au niveau du giratoire des Plaines. Le début des travaux est prévu en 2026.
- Par la CIREST : la poursuite du projet Esti+ avec notamment la création d'un PEM majeur à Saint-André, accompagnée de projets de nouveaux rabattements permettant d'améliorer les modalités de déplacements sur la commune.



Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités préconise une série d'actions pour améliorer et renforcer la performance de l'offre existante de transports en commun en termes de plages horaires, de fréquences, d'aménagement des gares et points d'arrêt, d'une plus grande accessibilité des transports,....

L'Assemblée s'exprime également en faveur d'une plus grande coordination et valorisation des offres de transports en commun. La décarbonation des transports en commun est également identifiée comme un levier d'amélioration de la qualité du réseau.

1) Poursuivre l'amélioration continue des transports en commun amorcée depuis 10 ans

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie l'action suivante à mener dans le cadre des Délégations de Service Public (DSP) des 6 réseaux de l'île :

- La poursuite de la dynamique de croissance engagée depuis une dizaine d'années par les Autorités Organisatrices des Mobilités dans le cadre des nouvelles DSP.

► Pour le Bassin Nord :

- Par la CINOR : la mise en œuvre du BAOBAB (Bus Aéroport Ouest - Bus Aéroport Bocage), en partenariat avec la Région.
- En complément par la Région : la poursuite de l'aménagement de la RN2 au bénéfice des transports en commun en traversée de Sainte-Suzanne et Sainte-Marie.

► Pour le Bassin Ouest :

- Par la Région Réunion : le prolongement de l'axe mixte à Saint-Paul, la construction du nouveau pont de l'Étang Saint-Paul et de nouveaux PEM en lien avec le Territoire de l'Ouest (notamment Saint-Laurent à la Possession).
- Par le Territoire de l'Ouest : la réalisation de 3 Itinéraires Privilégiés reliés au PEM Le Port (Rico Carpaye en 2025, Raymond Vergès en 2026, 20 Décembre en 2027).

L'ensemble des investissements prévus sur le secteur Ouest permet une amélioration des réseaux Kar Ouest et Car Jaune, et rentre dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ouest du Territoire de l'Ouest. Ce projet de BHNS préfigure le projet de tramway urbain Tram'Ouest, qui a vocation à se déployer de manière concomitante avec le projet Réunion Express.

► Pour le bassin Sud :

- La création d'un axe de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre le Tampon et Saint-Pierre composé de :
 - Par la CASUD : la mise en œuvre du TCSP de la nouvelle voie urbaine du Tampon qui reliera le secteur des Azalées au 14^e km en passant par la Châtoire, soit 6 km au total dont les travaux s'échelonnent de 2025 à 2027.
 - Par la Région : l'aménagement au profit des transports en commun de la RN3 entre le giratoire des Azalées et l'entrée de Saint-Pierre (échangeur de la Balance).
 - Par la CIVIS : l'aménagement d'un TCSP entre l'échangeur de la Balance et le centre-ville en passant par la gare routière.

Outre cette action sur l'axe Tampon - Saint-Pierre, le projet suivant sera réalisé à court/moyen terme par la Région : la mise en œuvre d'une Voie Réservée aux Transports Collectifs sur la RN1 entre l'Étang Salé Les Bains et le PEM du Gol à Saint-Louis.

Enfin, au regard des évolutions rapides des besoins de mobilité sur le bassin Sud, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une programmation d'investissement en matière d'infrastructures structurantes et multimodales sur le secteur élargi Saint-Louis/Tampon/Saint-Joseph.

Un programme d'œuvres dès 2025 permettra de répondre aux enjeux suivants :

- Les enjeux de franchissement de la Rivière D'Abord et les évolutions lourdes du Boulevard Banks comme support des voies de transports en commun.
- La traversée de Saint-Louis et la hiérarchisation de son réseau viaire.
- Les enjeux de franchissement de la Rivière Saint-Etienne.
- La mise en œuvre de VRTC sur la RN1 entre Saint-Louis et Saint-Pierre.
- La cohérence avec les aménagements déjà réalisés à Pierrefonds (PEM, TCSP, passerelle etc.).
- La mise en œuvre de la Croix du Sud, axe structurant comme alternative à la RN1 et à la RN3.
- Les évolutions lourdes du Bd Banks comme support des voies TC et axe de substitution à la déviation de Saint-Pierre.
- La connexion avec le futur TCSP Tampon Saint-Pierre.
- L'intégration des projets Civis au niveau du CHU.
- L'évolution de la RN2 entre Saint-Pierre et Saint-Joseph en un axe multimodal en lien avec l'achèvement de la déviation de Saint-Joseph.

► La poursuite par les AOM de la rénovation des points d'arrêts existants (équipement, confort) et plus globalement la mise en accessibilité de leur réseau (véhicules et arrêts).



3) Poursuivre l'amélioration et la mise en accessibilité des points d'arrêts existants et des gares routières.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ La réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité de tous les points d'arrêts engagé dès 2024 par IDRM. A moyen terme, il s'agira de réaliser un Schéma directeur de l'accessibilité à l'échelle de l'île. Ces éléments permettront aux AOM de mieux guider leurs investissements en termes de mise en accessibilité.
- ▶ Au-delà de la mise en accessibilité des arrêts, la poursuite par les AOM de l'amélioration générale des arrêts et des gares routières en termes de confort et de services.
- ▶ En complément de la rénovation des points d'arrêts et gares existantes, poursuite par les AOM de la réalisation de nouveaux pôles d'échanges. Les Pôles d'échanges multimodaux (PEM) suivants sont jugés prioritaires : le PEM de Saint-André, les PEM d'Entrée Ouest de Saint-Denis (Baobab), le PEM Saint-Laurent entre Le Port et La Possession et le PEM Terre Sainte/ CHU à Saint-Pierre.

4) Poursuivre et renforcer les efforts de coordination des offres

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ La poursuite des efforts de coordination des offres entre les AOM, en premier lieu via les Contrats Opérationnels des Mobilités en cours et en lien direct avec l'étude menée par IDRM exposée en point 1.1 du présent document.
- ▶ La mise en place de comités réguliers dédiés à la coordination des offres et des horaires, réunissant l'ensemble des partenaires pour identifier les problèmes et faciliter leur résolution.

5) Maintenir le cap d'une décarbonation des transports en commun

Les nouvelles DSP signées à partir du 1^{er} janvier

2025 comporteront des obligations en matière de renouvellement du parc de véhicules en faveur de la décarbonation. Comme pour tous les opérateurs européens de transport, la transition vers une flotte non thermique à La Réunion fait face à des défis techniques et financiers majeurs (production des énergies, export des batteries, filières de traitement, filière de maintenance, prise en compte des fortes pentes etc.).

Dans ce contexte et **pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :**

- ▶ La poursuite dans le cadre des nouvelles DSP des efforts d'amélioration du parc en faveur de véhicules moins polluants.
- ▶ La définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à permettre à terme une neutralité carbone des transports en commun à La Réunion (réalisation d'études, définition de stratégies d'achat et de maintenance, développement du retrofit, ...).

6) Poursuivre le développement de l'application île de La Réunion Mobilités

Première action notable en termes de coordination des acteurs de la mobilité, l'application IDRM offre depuis 2024, une information voyageurs centralisée en temps réel sur les différents réseaux du territoire. Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ Le renforcement des services de l'application IDRM avec à terme, la possibilité de réserver et payer en ligne son titre de transport.

7) Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des transports en commun

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ Le renforcement par les différentes AOM de leurs actions de communication et de promotion des transports en commun et des modes doux.
- ▶ Le déploiement d'actions de communication groupées et coordonnées par IDRM sur l'ensemble du territoire, comme par exemple des *Journées Sans Voiture* sur certains tronçons.



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026_C_041-DE



PROJETS STRUCTURANTS, TRANSPORTS COLLECTIFS & MARCHANDISES





**PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE
DES MOBILITÉS : réaliser des projets structurants
et innovants de transports collectifs et de
marchandises.**

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

- La construction d'un train express interurbain reliant la majorité des communes de l'île et pouvant assurer une fonction de transport de marchandises.
- Développer le transport par câble.
- Poursuivre les efforts de modernisation et de sécurisation du réseau routier.

Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités propose une série d'actions pour développer les projets de transports structurants de grande capacité tels que le rail, le câble, les TCSP pour mailler l'ensemble du territoire.

1) La construction d'un train express interurbain reliant la majorité des communes de l'île et pouvant assurer une fonction de transport de marchandises

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

► La construction d'un train express interurbain.

Placé comme priorité par les 11 000 contributions recueillies lors de la phase de consultation des Réunionnais, ce projet ferroviaire « Réunion Express » vise à relier Saint-Benoît à Saint-Joseph, via notamment Saint-Denis et Saint-Pierre, soit un linéaire de 140 km pour une vitesse de pointe de plus de 100 km/h. Ce projet de réseau ferré interurbain, pouvant assurer une fonction de transport de marchandises, a vocation à devenir l'axe structurant autour duquel se structurera et se développera un réseau global, intermodal et coordonné entre l'ensemble des AOM.

Ce projet majeur fera l'objet d'une enquête publique et d'un débat public uniques pour l'ensemble du tracé. Les études menées par le groupement d'intérêt public (GIP) feront ressortir les sections à réaliser en priorité en fonction des contraintes techniques et financières et en s'efforçant de maintenir un équilibre territorial.

2) Développer le transport par câble

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

► Le développement de nouveaux transports par câble dans chaque bassin de vie.

Suite à la mise en service du Papang par la CINOR, la CINOR, la CIVIS et le TO poursuivent la mise en œuvre de schémas directeurs des transports par câble à l'échelle de leurs territoires afin d'identifier les éventuelles liaisons opportunes ainsi que leur faisabilité technique et financière.

Dans un souci d'équilibre des territoires, l'objectif retenu collectivement est la réalisation a minima d'un transport par câble par micro-région.

Les enjeux généraux liés au développement des transports par câble seront par ailleurs traités au sein du futur Plan Régional des Mobilités (page 13), prenant en compte les conclusions des schémas directeurs locaux et veillant à la cohérence globale des réseaux et plus spécifiquement l'articulation avec le réseau ferroviaire.

3) Poursuivre les efforts de modernisation et de sécurisation du réseau routier

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

► L'orientation des investissements routiers selon les objectifs de sécurité, de résilience et d'optimisation de l'existant (hiérarchisation et maillage), avec notamment les projets suivants :

- la requalification de la RN3 en traversée du Tampon afin de conforter la RN3 en tant que principal axe de déplacement entre Saint Benoît et Saint Pierre ;
- la poursuite de la sécurisation de la Route de Cilaos (RN5) ;

- l'achèvement de la déviation de Saint Joseph ;
- la structuration du réseau routier de Saint Louis ;
- l'amélioration des liaisons locales interquartiers..

► La prise en compte des conditions de desserte spécifiques aux cirques de Cilaos et de Salazie. Les partenaires s'engagent à étudier les principes techniques et financiers de sécurisation du réseau routier, qui se fera dans une approche territoriale de gestion des risques.



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026_C_041-DE



DÉPLACEMENTS DOUX & ACTIFS





**PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE
DES MOBILITÉS : développer et sécuriser les
déplacements en modes doux ou actifs.**

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

- Poursuivre les efforts en termes d'investissements sur les infrastructures.
- Poursuivre le développement des offres et services favorisant la pratique des mobilités actives.
- Coordonner les politiques vélo.
- Poursuivre le développement de nouveaux services.
- Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des modes actifs et décarbonés.

Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités préconise le développement des mobilités actives et durables en développant des infrastructures sécurisées pour les cyclistes et les piétons, tout en garantissant leur entretien.

La promotion des modes actifs et décarbonés doit s'accompagner de services adaptés, du partage sécurisé de la route et du développement de solutions innovantes.

1) Poursuivre les efforts en termes d'investissements sur les infrastructures.

Les collectivités sont engagées depuis plusieurs années dans une politique volontariste de développement des aménagements et services dédiés à la pratique du vélo, avec d'importantes améliorations et ce tous réseaux confondus. Les efforts doivent aujourd'hui se poursuivre pour répondre aux demandes croissantes et favoriser le développement du vélo comme mode de déplacement du quotidien.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

► A l'échelle de l'île :

- la poursuite des aménagements cyclables sur le réseau national, et notamment l'achèvement de la Voie Vélo Régionale (VVR) par la Région Réunion,
- l'identification et la sécurisation des points noirs en matière de sécurité,
- la structuration entre l'ensemble des collectivités, de réseaux sécurisés et continus,
- plus généralement, dans le cadre du futur Plan de Mobilité Régional, une mise en cohérence de l'ensemble des projets et schéma directeurs vélo sera assurée.

► **A l'échelle des bassins** : la poursuite des efforts de consolidation des réseaux cyclables des voies communautaires et communales.

2) Poursuivre le développement des offres et services favorisant la pratique des mobilités actives

Plusieurs services de location de VAE, de vélos en libre-service ou d'autres modes tels que les trottinettes ou de scooters électriques ont été développés ces dernières années par les collectivités. Ces actions ont rencontré un franc succès.



Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ La poursuite par les collectivités du déploiement de ces offres et le renforcement progressif de la flotte pour répondre à la demande en forte croissance.
- ▶ Développer et mieux faire connaître les services utilisateurs tels que l'outil numérique collaboratif Geovelo d'IDRM, qui fait le relais auprès des communes pour apporter les améliorations nécessaires en termes de continuité, d'entretien et de sécurité des voies vélos. A noter que l'application IDRM intègre les modes actifs.
- ▶ Développer ou renforcer les actions incitatives à la pratique du vélo (aides à l'acquisition de VAE au grand public et agents, stationnement sécurisé, ateliers de réparation et réemploi, jalonnement, emport dans les bus).

3) Coordonner les politiques vélo

De nombreux plans et programmes dédiés aux vélos existent, notamment à l'échelle des communes et des intercommunalités.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ L'intégration et la coordination dans le Plan Régional des Mobilités de ces différents documents de planification pour renforcer la cohérence des réseaux à l'échelle de l'île.

4) Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des modes actifs et décarbonés

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ Le renforcement par les différentes AOM de leurs actions de communication et de promotion des transports en commun et des modes doux.
- ▶ Le déploiement d'actions de communication groupées et coordonnées par IDRM sur l'ensemble du territoire.



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

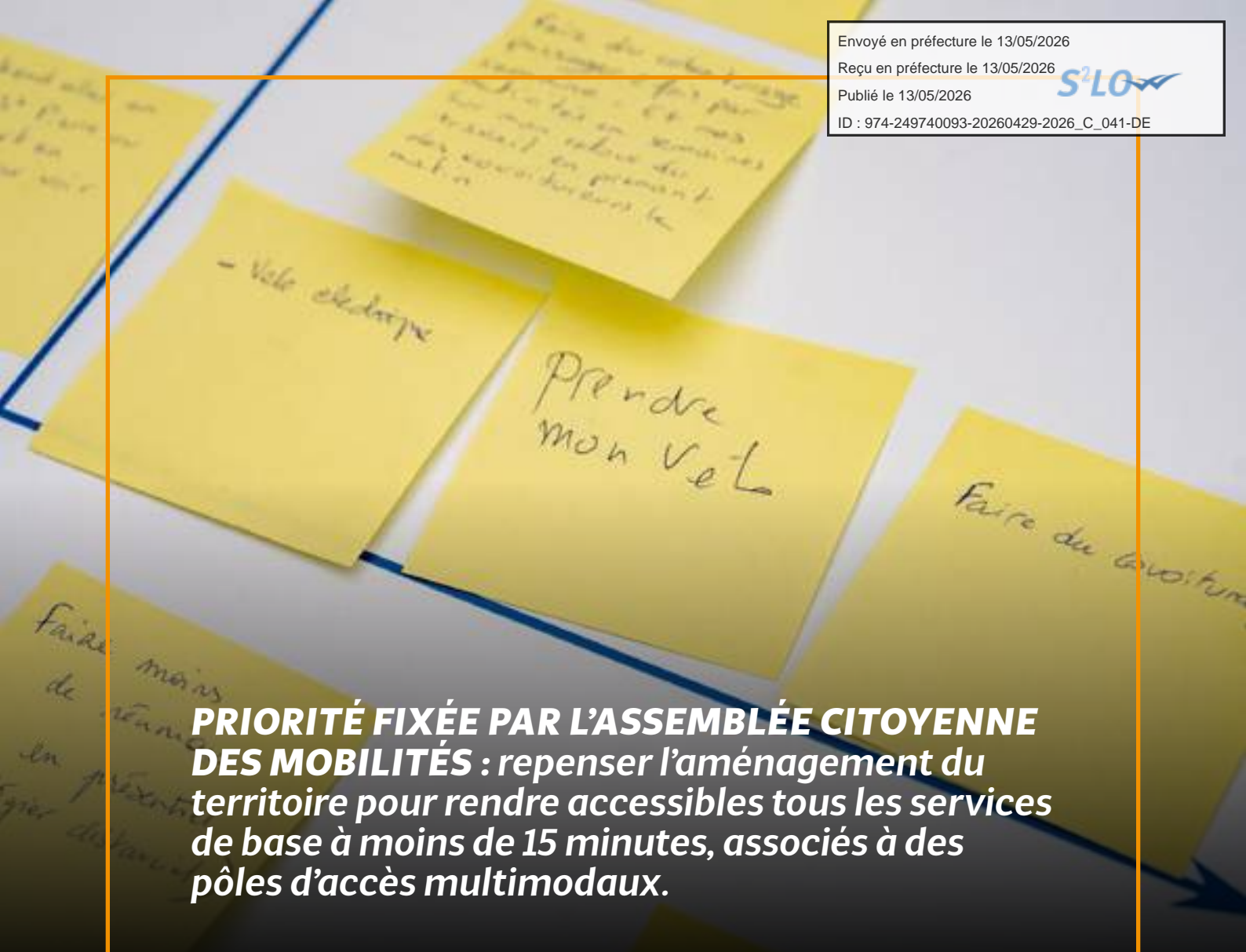
Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026_C_041-DE



CIRCULATION & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN





PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS : repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux.

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

- Intégrer les mobilités comme une composante à part entière des projets d'aménagement.
- Inciter au développement du télétravail et du co-working, et plus largement, mobiliser les entreprises.
- Poursuivre les actions en faveur du covoiturage.

Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités croise du territoire et les enjeux de mobilité. Elle questionne également plus largement les pratiques quotidiennes de déplacement, notamment professionnels et préconise :

- le rapprochement des services de base des habitants en les rendant accessibles en moins de 15 minutes et en les connectant à des pôles multimodaux,
- le développement des services de proximité, du télétravail et du coworking en lien avec les entreprises,
- une meilleure structuration du transport de marchandises et des conditions de circulation optimisées pour fluidifier les déplacements,
- le développement du covoiturage et d'alternatives à la voiture individuelle.

1) Intégrer les mobilités comme une composante à part entière des projets d'aménagement

Si les États Généraux des Mobilités traitaient des mobilités du quotidien, les débats ont plus largement questionné l'aménagement du territoire porté par des documents d'urbanisme spécifiques. L'articulation entre enjeux de mobilité avec l'aménagement du territoire au sens de la planification est essentielle.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), puis le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan de Mobilité (PDM) et enfin le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettent, à chaque niveau du territoire (Région, EPCI, communes), la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de mobilité, le tout dans un souci de sobriété foncière.

Il convient donc ici de rappeler que le présent document porte avant tout sur les questions de mobilités du quotidien. Les questions de fond relevant de l'aménagement du territoire ont naturellement vocation à être portées par les documents d'urbanisme correspondants.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ L'intégration dans la gouvernance de l'aménagement initiée par la Région Réunion des mobilités comme une composante des projets d'aménagement pour une coordination renforcée des politiques publiques et une vision à long terme.
- ▶ La prise en compte des préconisations de l'Assemblée Citoyenne dans les documents de planification des collectivités (SAR, SCOT, PLU) pour favoriser la mutation du tissu urbain autour des gares.
- ▶ La mise en place, pour les cas particuliers des futurs PEM et stations du réseau Réunion Express, d'outils de planification pour favoriser la transformation du tissu urbain environnant et qui pourront être mobilisés en anticipation de la réalisation du train.



2) Inciter au développement du télétravail et du co-working, et plus largement, mobiliser les entreprises

Les leviers d'action des collectivités sont limités, ces aspects relevant de la responsabilité des employeurs.

Toutefois, pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ La réalisation d'une étude portant sur la création de sites de co-working mutualisés, concernant en premier lieu les administrations mais potentiellement ouverts à toutes les entreprises.
- ▶ La poursuite et le renforcement des actions de promotion et de coordination d'IDRM menées dans le cadre de sa mission d'animation des Plans de mobilité entreprises/administrations, voire des Plans de mobilité inter-entreprises et inter-administrations.

3) Poursuivre les actions en faveur du covoiturage

Les dernières années ont été marquées par l'essor d'aires de covoiturages mais surtout par la mise en oeuvre d'un dispositif régional de soutien via l'application Karos.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- ▶ Le maintien par la Région Réunion du dispositif d'aide Karos.
- ▶ La poursuite des efforts des collectivités en matière de mobilisation de places dédiées au covoiturage.
- ▶ La poursuite à travers le Plan de Mobilité Régional du déploiement coordonné d'aires de covoiturage, qu'elles soient d'intérêt régional, intercommunal ou communal.



SIGNATURE DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES MOBILITÉS



Huguette BELLO
Présidente de la Région Réunion



Jacquet HOARAU,
Président de la CASUD



Maurice GIRONCEL,
Président de la CINDOR



Patrice SELLY,
Président de la CIREST



David LORION,
Président de la CIVIS



Emmanuel SÉRAPHIN,
Président du TO

EN PRÉSENCE DE





Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-249740093-20260429-2026_C_041-DE



États généraux des MOBILITÉS